source-robust Revold Turor-sensor

Poste : 

on s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires;

A PARIS Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse , 33; A. EWIG.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# 

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . 20 c.

RESERVES SONT PAITES Du droit de rofuser la publication des insortions roçues et même payées, sant restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des amonces.

Les articles communiques doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

on s'abonue: OG HOS SITO Cher MM. HAVAS-LAVETE at Clo. Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourrontêtre payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR COMMENTAL 5 Juillet 1880.

L'amnistie est votée et le ministère est battu. La commission repoussait toute transaction. M. Labiche tendait la perche au gouvernement. Il proposait une seconde édition de la loi de grâce amnistielle du 3

M. Cazot avait adhéré à cette proposition La commission l'a repoussée Le Sénat l'a rejetée à une majorité de 145 voix contre

Restait l'amendement Bozérian qui excepte, comme on sait, de l'amnistie, les assassins et les incendiaires.

Il est mis aux voix au milieu d'une vive

On attend avec anxiété les résultats du dé-

pouillement. A sept heures et quart, le président annonce que l'amendement Bozerian est adopté, à la majorité de 443 voix contre 138 sur 284 votants.

C'était la solution la plus inattendue. En somme, on peut dire que tout le monde est battu.

問題を

門門

· 21c.;

50 el v fils; (235)

Ce double vote répond au cri de la conscience publique. Qui donc osera élever la voix en faveur de ceax qui ont procede au massacre des otages et incendié les monuments de Paris?

M. de Freycinet a osé insinuer que le gouvernement ne répondrait pas de l'ordre si le Sénat rejetait l'amnistie.

Jamais déclaration aussi indigne n'était sortie de la bouche d'un président du conseil, jamais ministre n'avait fait entendre un langage aussi révoltant.

M. de Freycinet a fait là l'office d'un chef d'émeute, car il n'y a que des émeutiers qui jusqu'ici avaient essayé d'imposer un vote

Un pareil aveu d'impuissance est un encouragement, un appel à l'insurrection. Un gouvernement qui a la faiblesse, qui a l'imprudence, nous ne voulons pas dire la lâcheté, de dire, du haut de la tribune, aux fauteurs d'anarchie, que si le Sénat ne vote pas selon leurs impératives injonctions, il n'aura plus, lui, la force de dominer l'effervescence populaire, est un gouvernement démissionnaire.

Prévoir d'avance l'agitation, et d'avance en feire peur au Sénat, pour lui arracher un vote qui répugne à sa conscience, en déclarant que l'on sera dans l'impossibilité d'empêcher cette agitation de se produire est un détestable, un dangereux moyen de pression qui ne devrait appartenir qu'aux oppositions extrêmes et violentes. Que dire, que penser, d'un ministre qui ne craint pas de s'en servir comme d'un argument de discus-

M. Jules Simon n'a eu que trop raison de dire aux ministres assis sur les siéges du gouvernement, en face de la tribune: Vous entrez dans une voie mauvaise, dans une voie fatale, où vous serez forces de marcher de concession en concession, de faiblesse en faiblesse, jusqu'aux dernières limites de la subordination à la révolution, car la révolution, voyant qu'elle vous a imposé ses volontés une fois, vous en signifiera d'autres, chaque jour, et vous dira: tu as cédé, cède encore, cède toujours.

La commission repoussait l'amnistie dans une pensée de haute moralité et de conservation sociale; elle obeissait à un sentiment éleve; elle plaçait la question de principe au-dessus de l'intérêt du moment. Le gouvernement motivait sa loi sur une pensée politique, sur une situation inquiélante, sur un fait actuel. Sur ce terrain, il pouvait défendre l'amnistie dont il prenait toute la responsabilité. Mais dire en plein Sénal que, du vote de cette mesure dépendant la paix publique, c'était justifier tous les troubles qui pouvaient éclater après un vote défavo-

La Chambre ratifiera sans doute le vote du Sénat. Elle acceptera le nouveau texte de | malfaiteurs.

la loi d'amnistie modifiée par la proposition Bozérian. Mais la situation n'est pas dégagée de cette question que le ministère, docile aux conseils de M. Gambella, croyait avoir enterrée. Blanqui est amnistié, il redevient éligible, mais Trinquet ne sera que grâcie, et il restera ineligible. Rien n'est donc fini. L'agitation recommencera demain, et elle recommencera avec le concours des exilés rappelés qui ne tarderont pas à s'emparer de la direction du mouve-

L'avenir devient de plus en plus sombre. M. Jules Simon a exposé dans un magnifique discours une grande et haute politique conservatrice, libérale et modérée, une politique vraiment française qui pourrait sauver la République et la société. Mais le pouvoir n'est pas entre ses mains et il ne peut pas lui arriver. Ainsi nous sommes lancés à toute vapeur sur une pente rapide où d'on n'aperçoit pas de main assez forte et assez résolue qui puisse nous arrêter assez à temps pour nous préserver d'une chute terda de Cesenas de la Aspec Cesenas de

### A la Chambre

Des que l'on a su que Mer Freppel devait prendre la parole sur l'application des décrets, ce qui ne pouvait faire l'affaire des républicains, les discussions se prolongeant, on ne vote pas et le tomulte va crois-

Enfin il a fallu que M. Gambetta accordat la parole à Monsieur le député Freppel.

M. le président ajoute qu'il ne connaît pas d'autre titre que celui de député.

Mer Freppel dit qu'il se glorifie de ce titre. (Très-bien !).

L'orateur, témoin oculaire des actes de violence commis par les fonctionnaires et les agents du gouvernement, demande si c'est d'après les ordres du ministère de l'interieur que ces actes ont été commis, que des maisons ont été forcées et que des vieillards vénérables ont été appréhendés comme des

L'armée française a concouru à de pareils actes; est-ce aussi par les ordres du gouvernement? (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Il y avait cependant une autre voie à suivre que celle de la violence. On pouvait faire constater la contravention, dresser procès-verbal et traduire ceux que l'on considérait comme des délinquants; c'est la voie que l'on suit quand on ne veut pas substituer la police à la justice. (Très-bien! à droite.)

Si les fonctionnaires outrepassent leurs instructions, ils doivent être l'objet d'une répression; s'ils ont obéi, il ne reste plus à l'orateur qu'à protester contre les actes de barbarie, indigne de la nation française, Très-bien! très-bien! à droite) et à souhaiter que des jours meilleurs viennent à se lever sur ce cher et malheureux pays. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. le ministre de l'intérieur répond que le precedent orateur a joué un rôle important dans les événements auxquels il a fait allusion.

L'execution à Angers a été la même que partout ailleurs. On a executé les ordres donnés par le ministre sous sa responsabilité entière.

On pouvait espérer que les Jésuites d'Angers se montreraient respectueux de la loi, mais bientôt la résistance, encouragée par une minorité bruyante, s'organisa, et, le 30 juin au matin, le commissaire de police rencontrait pour première personne l'honorable préopinant.

En fait, il n'y a eu qu'un semblant de violence. (Rires à droite!) Les Pères ont été appréhendes au corps, comme l'ordre en avait été donné.

Mer Freppel dit qu'il y à dans la réponse de M. le ministre de l'intérieur deux parties : la première ne regarde que la personne de l'orateur, et, comme le disait récemment M. le président, ce n'est rien. (Applaudissements à droite.)

Mais, dans la seconde partie, il a été établi que c'est hien sur des ordres ministériels que des prêtres, sans autre défense que leur

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

(Suite.)

l'exéculai le prélude et je chantai d'une voix douce, tendre, plaintive, « ce doux martyre, » tel enfin que l'exige la mélodie. Mon interprétation fut parfaite jusqu'à « crainte soudaine. » Mais à \* crainte soudaine » une soudaine crainte me prit; ces paroles que j'avais dites et redites sans m'attacher au sens... mais elles étaient !... et je les chanlais!... et à un bomme! Comment n'étais-je qu'à m'en apercevoir... Ma voix faiblit, mes doigts errèrent sur les touches d'ivoire, et, sans égard pour la mesure, les mezzo-dolce, les amoroso, je me mis à chanter avec une précipitation fiévreuse. J'allai, j'allai, j'allai si vite, qu'une fausse note m'echappa; je voulus la reprendre, je faussal davantage. Je me levai, je fermai le piano et dis en souriant, pour ne point laisser percer mon trouble :

- Monsieur de Savors, je ne puis chanter, je ne puis jouer ... Vous m'avez Jettatoree .....

Le comte, pensant que mon fiasco proventati d'un excès de timidité, me repria plusieurs fois de me faire entendre de nouveau. Je le fis. Mais soit que « ce doux martyre » me poursuivit, soit caprice de musicienne — les musiciennes en ont trente-six mille - je ne chantai ni ne jouai mieux. Les notes s'étranglaient dans mon gosier, mes doigts se paralysaient lorsque, devant lui, je voulais m'exprimer dans la langue expressive de sainte Cécile.

D'après ces malheureux essais, M. de Savors conclut que j'étais une virtuose de distribution de prix. Il ne me réinvita plus à me mettre au piano, et son « forte pianiste » témoignait une incrédulité sans borne de mes talents lyriques et philharmoni-

- N'a pas d'élèves qui veut, reprit-il. Si vous échouez, qu'avez-vous en perspective pour vous assurer une position utile?

- De me faire ouvrière. Je couds bien, je brode, on me confiera de l'ouvrage, et mon ouvrage rendu, paye, je serai ma maîtresse.

- La mansarde ne vous convient pas; votre constitution faible et délicate s'y étiolerait.

Mais, alors, je n'ai plus qu'a retourner en Afrique me livrer à la recherche de Néreisse, avec laquelle je vivrai n'importe à quel titre elle consente à me garder, fût-ce même comme esclave.

- Esclave?

- Être la sienne ou celle - sinon de nom, du moins de fait - d'une grande dame française, hautaine et vaniteuse comme il y en a tant, la différence est-elle si immense? Un coup de langue vaul un coup de fouet pour l'amour-propre. Ailleurs que chez madame Merrey, les institutrices ne sont pas toutes heureuses. Sans que les maîtres soient tyrans, les pauvres filles ont, dans cette position, à endurer de menues misères que le malheureux télescope de leur orgueil abattu et exagéré leur grossit en montagnes. L'amitié que je voue à Néréisse me fera supporter d'elle bien des duretes que je ne supporterais pas d'une autre.

- Elle vous accueillera en amie?

- Nous nous aimions; mais des circonstances sont survenues qui nous ont brouillées. Elle a raison et tort d'être anîmée contre moi : raison parce qu'elle me croit coupable, tort parce qu'elle se trompe. Monsieur de Savors, vous ai-je montré son portrait?... le voici... regardez-le...

Le comte le prit, le regarda de près, longuement,

- Ressemble t-il?

- Comme le crépuscule au jour, l'ombre au corps, l'étoile au soleil, le bouton à la rose, Néréisse est la beauté incarnée. Vous n'avez jamais vu, il n'existe pas, j'en suis certaine, d'aussi belle femme.

- Dans ce genre, non, mais dans un autre...

M. de Savors déposa le portrait, fouilla ses poches, retira de l'une d'elles une boîte de maroquin rouge, en fit jouer les crochets, et m'avançant la

boile ouverte, dit: a suganti siused alson vibas

- L'original ressemble d'une manière saisissante à cette miniature.

Je la considérai : c'était le portrait d'une belle personne de vingt ans. Une brune aux traits nobles. aux grands yeux noirs, éclatants, fiers. Le corsage de sa robe de moire dessinait une taille opuiente, sans lourdeur, et laissait à découvert des épaules, des bras, une main de duchesse. Le poids des cheveux, d'un noir bleuâtre, massés sans art, mal tordus sous les dents d'un peigne d'écaille qui ne pouvait les mordre qu'en partie, vu leur épaisseur, attirait altièrement la tête en arrière et donnait un port royal au col élégant, blanc et diaphane aux lumières, mais qui, le jour, avait ces tons dorés qu'affectionnent les peintres vénitiens.

- Cette femme est un superbe type français, dis-je au comte. Est-ce votre mere?

- Ce a est pas ma mère, répondit-il. Comparezla a Néreïsse et voyez qu'elles sont, dans leur genre, deux beautés plastiques accomplies.

Il remit le portrait de l'orientale à côté de la miniature et les contempla.

- Qu'on est heureuse d'être belle! m'écriai-je tout à coup. Je voudrais bien l'être. Il n'y a que les mamans et les vieilles pour dire que la beauté est un funeste don, qu'il n'en faut pas faire cas. qu'il est préférable d'être bonne, spirituelle, intelligente. Mais, quoique bonne, spirituelle, intel-

bréviaire, ont été expulsés de leurs domiciles par la police, assistée de gendarmes et de l'armée; ce qu'on a pu faire contre eux on le pourra au même titre contre les écoles, contre les facultés, contre les établissements industriels, des bureaux de journaux, ou des gares de chemin de fer.

Depuis le 30 juin, il n'y a pas un droit, pas un intérêt qui soit en sécurité. (Applaudissements à droite.)

Le pays peut subir, il n'accepte pas une pareille situation. Les coups de marteau qui ont brisé la porte des Jésuites ont retenti dans le cœur de tous les Français, et, de toutes les parties du monde civilisé, un douloureux écho y répond.

On sait déjà ce qu'en a dit le Times, ce sera le langage de toute la presse européenne. M. le ministre a cru remporter une victoire, il a subi une défaite, car il vient d'identifier la cause de la Compagnie de Jésus avec la cause de la liberté (Applaudissements à droite. - Bruit) pour tous ceux qui ont souci du droit et de la liberté.

On sait maintenant quel est le terrain sur lequel devront se faire désormais centre le gouvernement actuel toutes les élections.

C'est le terrain des libertés publiques. (Bruit. - Applaudissements à droite).

M. le président dit que la question a suivi son cours réglementaire et que l'incident est

L'abondance des matières nous empêche de reproduire in extenso l'admirable discours de notre évêque qui a été vivement ap-

### LE LENDEMAIN DE L'ORGIE.

Les bons frères et amis chantent victoire. Pour eux, la dispersion des Jésuites est un fait accompli. Le gouvernement a agi, les maisons ont été évacuées par leurs légitimes propriétaires, et tout est dit.

Messieurs les républicains oublient trop une précaution très-simple que les Jésuites ont prise avant de céder aux agents de leur préfet de police.

Les Révérends Pères se sont pourvus devant les tribunaux.

Aussi, à cette heure, le gouvernement ne partage t-il pas l'insouciance de ceux auxquels il s'est efforcé de donner une satisfaction qui peut coûter cher à la politique opportuniste?

Grace au principe de l'inamovibilité, il existe encore des tribunaux indépendants.

La République n'a pas encore eu le temps de nous faire des juges dévoués à ses persécutions.

Déjà, le tribunal de Lille a donné un soufflet au gouvernement en rejetant le déclinatoire du préfet.

Et voici qu'à Paris M. le président Aubépin use de son droit en convoquant toutes les Chambres du ressort de la Seine afin de prononcer solennellement sur cette grave affaire que la radicaille croyait finie et qui est à peine entamée.

Les magistrats inamovibles ne sont pas au service des passions de la coterie Freycinet-Gambetta. of the Ball inter surides one

Ils veulent examiner sérieusement, et avec indépendance, le conflit qui leur est soumis.

Ils ne rendront pas de services au gouvernement; ils rendront la justice.

On dit que les ministres sont inquiets;

cela ne nous étonne pas. Ils verront ce qu'il en coûte d'exhumer des ordonnances tombées en désuétude, indignes du siècle où nous sommes, pour en

faire un instrument politique. lls avaient brûlé leurs vaisseaux en publiant les fameux décrets du 29 mars.

Le 30 juin, ils se sont jetés tête baissée dans la folle entreprise.

Cette orgie radicale est finie. Nous sommes au leudemain. Les tribunaux vont régler la carte à payer.

### L'EXPULSION DES JÉSUITES ET LA DIPLOMATIE.

L'expulsion des Jésuites se complique de plusieurs incidents qui sont du domaine diplomatique, à propos des Pères d'origine étrangère.

Voici en premier lieu la protestation que les Jésuites anglais de Saint-Acheul ont signée avant de quitter l'établissement :

« Les soussignés..... sujets anglais, etc., novices ou étudiants apostoliques de la Compagnie de Jésus, expulsés par la force de la maison de Saint-Acheul, déclarent qu'ils protestent contre la violence qui leur est faite, et qu'ils se réservent d'en demander réparation tant par les voies de droit que par les voies diplomatiques. »

Nous devons ajouter que le commissaire de police a refusé de recevoir cette protestation et encore plus d'y faire droit. Lord Lyons aura donc à intervenir pour protéger ses nationaux.

Un autre fait nous montre que le gouvernement n'aura pas ses coudées franches si la diplomatie intervient.

Ainsi, dès samedi matin, il a dû permettre aux Pères Jésuites de la rue Lafayette de rentrer dans leur établissement.

Que s'est-il passé? Nous ne le savons pas au juste; mais la rentrée des Pères donne crédit aux bruits qui courent. On raconte que l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie et l'ambassadeur d'Allemagne, sur la réclamation de leurs nationaux, ont demandé le maintien des Pères Jésuites.

Le gouvernement niera sans doute ; mais alors il nous expliquera les raisons qui l'ont déterminé à laisser rentrer les Pères Jésuites dans leur établissement de la rue Lafayette.

Reste enfin un dernier fait, qui est peutêtre le plus grave, celui des religieuses Marcellines et des Pères Somasques à Chambery.

Ces deux congrégations sont d'origine italienne, et, comme telles, leur situation est réglée par le traité d'annexion de la Savoie à la France.

Nous ne savons encore quel sera le sort des Pères Somasques, mais nous savons nue en faveur des religieuses Marcellines, sur leur réclamation, puisque le préfet, M. Saisset-Schneider, a dû leur accorder un délai de huit jours, en attendant la solution diplomatique.

Notre gouvernement ne doit pas oublier que nous avons des établissements français à Rome, et que le gouvernement italien pourrait répondre par des mesures de représailles.

Enfin, d'après les Tablettes d'un Spectateur, le nonce du Pape aurait recu l'ordre, vendredi, de demander ses passeports et de quitter immédiatement la France. Mais, à la suite d'un entretien avec M. de Freycinet, le nonce a suspendu son départ.

M. de Freycinet lui aurait fait entendre que, les Jésuites sacrifiés, il ne serait pas impossible que l'on se résolût, en ce qui concerne les autres congrégations non autorisées, à une sorte de reconnaissance générale qui serait réglée entre le Saint-Siège et le gouvernement.

# Chronique générale.

Contrairement à besucoup de journaux radicaux, le Mot d'Ordre n'hésite pas à condamner « l'exquise maladresse » du gouvernement.

Il rend même aux Pères Jésuites, avec une impartialité relative, un certain témoignage de réparation qui ne manque pas de franchise:

« Partout les Jésuites se sont placés sur le terrain sacré de l'inviolabilité du domicile et de la propriété. Partout ils ont attendu la main du gendarme. Partout on les a trouvés, dans leurs cellules, un livre en main, parcils à de vieux sénateurs de Rome, voulant qu'il fût bien constaté qu'ils étaient la proie de la violence et de l'arbitraire. A Paris, ils ont été plus loin. Il a fallu que des argousins prissent par l'épaule des vieillards aveugles, qui les bénissaient en chancelant.

» Ils ont cependant manqué d'un suprême courage ; ils auraient dû se faire trainer dans la rue. Cette défaillance marque la seule faute qu'ils ont commise.

» Ils savent bien que le magnanime peuple de France a toujours une sympathie pour les victimes, et que, grâce à un sentiment de pitie toujours vivant dans son cœur, il est porté à se ranger du côté de ceux qui souffrent. Croyez-moi, mes amis, ne rions pas de tout cela ; cela est beaucoup plus grave que ne le pensent les imbéciles. »

Les imbéciles, nous n'avons pas besoin de le dire, ce sont les hommes du gouvernement et les badauds républicains qui les applaudissent.

Voici les conclusions de l'article de M. Henry Maret:

« Oui, la société a droit de se défendre contre les émeutes armées; mais elle n'a déjà que l'ambassade italienne est interve- pas droit de se défendre contre la propa-

gande morale. Car il n'y a pas d'automoyen de convaincre la majorité el de la

» Qu'allez-vous faire maintenant quau il s'agira de voter la liberté d'association ; quau d'association ; la voterez-vous? Alors il faudra donc que la laissiez revenir ceux que vous aviez chassés, rénului La repousserez vous? quels républicati

» Est-ce que les Jésuites génent l'Améticale ? Débarrassons - nous de la tutelle de la control de la l'Etat qui veut toujours protéger, et qui et plus dangereuse que le Jésuitisme : plus dangereuse tont seule à boutsme : plus nous viendrons tout seuls à bout de lout o

» Ce qui est plaisant, c'est que lorsquit Commune qui, elle, avait son excuse den Commune qui, ene, over son excuse delle l'état de guerre, mit à la porte les religient les mêmes gens qui sont eujourd'hui pouvoir poussèrent des cris de paons ett. rouchés. Ils agissent de même, dans l'un. que but de refaire à Marion une virginité a

L'article se termine par ces mots: 4 len serais pas étonné que les républicains que j'attaque me répondissent que je suis l'alle de l'acceptant de les suis l'alle de l'acceptant de l des Jésuites. Ce sera une bélise de plus la les compter le plus le plu n'en sont pas à les compter.

Nous renvoyons l'article du Mot d'Ordni MM. les ministres et à M. le préfet de parlice. Ils verront comment les juge le par

Le gouvernement estime que les congr. gations non autorisées ont un caracla illégal, et il les dissout; la justice ne para pas partager cette opinion, et elle le contate par un jugement en bonne et de forme.

On sait que les religieux de la Grande Chartreuse se trouvent très-souvent objet de poursuivre devant les tribuneux les on. trefacteurs de la liqueur qu'ils fabrique Un de ces procès était pendant hierdent la 3° chambre du tribunal civil de la Seine. L'adversaire, pour échapper à une condamnation, avait profité des évenements politiques actuels pour soulever une questionde forme. Il prétendait que les Chartreu, a tant que congrégation non autorisée, il. vaient pas le droit d'ester en justice.

Or, voici en quels termes le tribunal civil de la Seine a accueilli cette fin de non-recevoir:

« Attendu qu'on ne saurait soutenir que la qualité de religieux, membre d'une congrégation non autorisée, soit une cause de déchéance et mette hors du droit commu.

» Qu'en effet si, sous l'ancien régime, les couvents absorbaient les individus qui, et prononçant leurs vœux, sortaient de la vie civile, il n'en est plus ainsi depuis la loide 43 février 4790.

li

» Que l'effet de cette loi, étant de ne plus considérer les vœux religieux comme formant un lien légal, a été de remplacer les religient sous l'empire du droit commun, et de leur permettre, tout en rentrant dans le clolte, de conserver tous les droits civils et politiques, ne devant compte de leurs vœux qu'i leur conscience.

ligente, on ne peut pas inspirer de sympathie, tandis que la beauté l'inspire à première vue. J'ai aimé la Néréisse à l'instant-même.

- Combien a-t-elle mis de temps à vous aimer ? - Tout de suite aussi, bien que je ne sois point
- jolie. estante de viget ans. Due brane aux troit - Aimeriez-vous de même la personne que vous voyez-la?
- Elle ne m'attire pas précisément.
- Elle est cependant bien belle.
- Sa beauté, je trouve, est de celles qu'on admire et qui n'intéressent pas. Instruite, aimable avec son monde, supérieure à bien des femmes, elle ne doit avoir, cette personne, rien d'original, rien de sensitif. Jamais elle n'a dû s'abandonner à un premier mouvement. Incapable de commettre une étourderie, elle ne doit point comprendre que les autres le puissent.
- Et vous découvrez ça ?
- A ce je ne sais quoi d'indéfinissable la physionomie, ce reflet de l'âme, du cœur, des sens, cet attrait plus subtil que des sourcils bien arqués, une bouche charmante, et qui permet à l'observateur d'explorer nos secrets et d'analyser nos caractères. Je découvre en celle-ci tout ce qu'il y a à découvrir. Correction glacée dans les idées, correction glacée dans les sentiments, correction glacée dans les vertus.
- Je vois que, si vous étiez homme, vous ne agento, year, quoique bonne, spanielle, and

l'épouseriez pas.

- Franchement, non.

Je lui rendis la miniature : il referma la boîte, la remit dans sa poche, et, prenant son chapeau :

- Puisque vous ne voulez pas de mademoiselle de Savignan, dit-il, elle acceptera un autre mari. A la prochaine séance, signorita.

- Votre cousine! m'écriai-je. C'était votre cousine, et vous ne me le disiez pas... et vous me laissiez...

Le comte était sorti de l'atelier sans entendre l'explosion de ma surprise.

Je courus après lui : il était au bout du corridor: il allait descendre.

- Monsieur de Savors ? dis-je.
- Mademoiselle?
- M'en voulez-vous? fis-je à la manière des enfants qui implorent le pardon d'une grosse faute.
- Vous en vouloir?... et de quoi, s'il vous plaît? - Mais... de ma folle supposition; elle vous a
- Je la regarde pour ce qu'elle est et ce qu'elle
- Un enfantillage, n'est-ce pas, auquel vous n'allez plus songer?
  - Auguel je ne songerai plus.
- Vous me soulagez le cœur. J'aurais été maiheureuse, si vous m'en aviez voulu pour cela.

#6 bit years of the selectional and vision 11 on segment

Je le quittai rassurée. J'avais tert de l'être. Le comte se souvenait. A compter de ce jour, quoiqu'il eût la courtoisie de ne pas me le faire sentir directement, il n'était plus le même. Contraint, préoccupé durant nos séances, auxquelles maintenant il ne se rendait qu'après l'heure sonnée, avec le peu d'empressement d'un homme qui vient malgré lui, à peine s'il me parlait. Il répondait brièvement à mes interrogations sur les matières ou sujets que nous commentions. Lorsqu'il me croyait absorbée dans mon dessin, ou qu'il pensait que je ne le voyais pas, ses yeux pensifs, pénétrants, inquiets, qui fuyaient la rencontre de mon regard, me fixaient étrangement, parfois avec tristesse. parfois avec hauteur, parfois avec une colère perplexe. En nous séparant, la main qu'il me tendait se contractait au contact de la mienne, comme si la légère pression que je lui faisais subir lui eût

causé une souffrance physique. J'attribuai ce changement de conduite à l'incident des portraits, et m'efforçai, par un redoublement d'amabilité et une attention plus grande à ses lecons, de l'effacer de son esprit. Je réussissais quelquefois, mais pas pour longtemps. Sans que je lui en eusse donné motif, il s'assombrissait de nouveau et semblait bien plus triste. Je feignis de me mettre au-dessus de ces revirements d'humeur qui refroidissaient graduellement nos relations, mais je m'en affectais. Contristée ou joyeuse, suivant que M. de

with the property of the company of the sound of the soun

Savors se montrait affectueux ou tacitorne, je finissais aussi à changer pour lui comme il avail change pour moi. Je rougissais à sa vue, je tressaillais au sol de sa voix. J'aurais voulu, tout en le désirant, qu'il ne vînt pas. Lorsque nous étions seuls, je laissais li conversation languir. Mes pensées, indifférentes aux interpellations lancées au hasard, s'égaraiell ailleurs. Si je m'apercevais de ces absences à l'incohérence de mes réponses, je tentais un effot pour renouer l'entrelien, puis je retombais dans ma distraction.

(A suivre.) AUGUSTA COUPET,

MUSÉE DES FAMILLES

41, rue Saint-Roch, - Paris. Prix de l'abonnement d'un an. - Paris: 7 ft. Départements : 8 fr. 50.

SOMMAIRE DES MATIÈRES DE JUILLET 1880.

Beaux-Arts. — Le Salen de 1880. Récits historiques. — Le Serment de la Veuve. par Raoul de Navery.

La Science en famille. — Innocent ou Coupable.

Voyages et Fantaisies. — Memoires d'un manda rin, par E. Muller.

Nouvelles. — Page et Perroquel, par Étienne. Chronique. Histoire du mois, par A. de Ville-

Mercure de France. — Théâtres. neuve.

The wall of of the panelson at a feet

» Qu'ainsi le P. Grézier, comme tout citoyen, a le droit de posséder, de faire le toyen, commerce et a qualité pour ester en justice, pour faire valoir et défendre les droits qu'il

ociation

nc que vous iez chassés

épublicair

ent l'yaki

a tatelle

r, et qui su isme ; pui it de fout ca

e loraquela excuse dan

es religieur ourd'hui e

paons eff

dana l'uni

virginit e

ols: «Jene

blicains qu

e suis l'ani

de plus. I

lot d'Ordre

réfet de po.

uge le parii

les congré

n caracler

ce ne parall

tle te cons.

nne et du

la Grande

vent oblige

Bux les con.

fabriqueof.

hier derant

de la Seine.

ne condam.

ients politi-

questionde

harirent, en

torisée, n'a-

ribunal civil

ie non-rece-

outenir que

d'une con-

ie cause de

commun.

régime, les

ius qui, en

it de la vie

ris la loi da

de ne pius

me formani

es religieur

et de leur

s le clolire,

s et politi-

ACOUNT day

rne, je finis-

avail change

aillais au son

ésirani, qu'il

je laissais la

indifférentes

s'égaraient

nces à l'in-

is un effort

mbais dans

COUPEY,

ES

ris : 7 fc.

ET 1880.

la Veure,

Coupable. un manda

r Elienne

, de Ville-

tice.

Qu'il serait souverainement inique de lui refuser le droit de défense, puisqu'il se trouve placé, comme tous les citoyens, sous l'empire du droit commun, au point de vue des altaques dont il est l'objet.

« Attendu que les principes de la liberté de l'individu et de la propriété sont les mêmes, qu'il s'agisse de congrégations reconnues ou non reconnues. »

Que la seule différence qui existe entre les communautés reconnues et celles qui ne le sont pas, c'est que les unes constituent une personne morale, pouvant acquerir et posseder, tandis que les autres ne forment qu'une association de fait sans existence civile, et ne possédant que par ses mem-

Qu'il y a seulement lieu de constater qu'en droit, une communauté non reconque a une existence de fait non contraire à la

p Qu'il n'y a pas lieu d'examiner, en l'espèce, si cette existence de fait est licite parce qu'elle est tolérée, ou parce qu'elle n'est contraire à aucune des lois actuellement en vi-

Il est impossible d'être plus explicite. La savante consultation de M° Rousse est basée sur les mêmes principes.

### UN ÉPISODE DE L'ATTENTAT A PARIS.

Nous empruntons au Gaulois l'incident suivant dont les détails sont de la plus grande exactitude :

Nous avons dit que la cellule du P. Hus était restée fermée.

Dès que, transmettant les ordres du préfet de police, M. Clément a indiqué dans la petite cour les six personnes, Pères et domestiques auxquels, à des titres divers, il est permis de conserver la garde de la maison, une seconde visite aux cellules est ordonnée.

C'est M. Clément en personne qui, cette fois, commande l'expédition. Il est sept

Au premier étage, la deuxième cellule, celle qui porte le nom du P. Hus, est toujours fermée. M. Clément frappe en vain, personne ne répond.

- Le Père, qui habite cette cellule, dit M. de Ravignan, a soixante-dix-huit ans, et est impotent; vous n'aurez pas la cruauté de lui faire violence.

Sans répondre, le commissaire fait signe à un de ses agents, et mande l'ouvrier serrurier. M. de Ravignan lit une dernière fois à ce manœuvre l'article du Code civil qui engage sa responsabilité.

Le serrurier crochète la serrure. - C'est un domicile particulier que vous violez en ce moment, ajoute M. de Ravignan en s'adressant à M. Clément.

- Je le sais : telle est la réponse. La porte cède et chacun se précipite dans

Le vénérable vieillard est dans son fauteuil, devant son bureau, un code à la main.

- Je vous notifie l'arrêté d'expulsion, dit sourdement le commissaire.

Je ne le reconnais pas, répond le Père en rejetant le recueil de nos lois sur son bureau, je ne cederai qu'à la violence.

Et deux agents, sur un signe de leur chef, saisissent les bras du vieillard.

J'ai soixante-dix-huit ans, reprend le P. Hus, je suis asthmatique et impotent, mon lit est la, je n'ai pu m'y coucher depuis de longs mois; il m'est impossible de marcher C'est dans les établissements de Cayenne que j'ai contracté, au service de la France, toutes ces douleurs.

MM. de Ravignan et du Bodan réclament l'honneur de transporter la dernière victime. Mais le P. Hus repousse tout le monde et

refuse tout secours. La force me chasse, s'écrie-t-il, c'est aux agents de l'autorité à accomplir leur mission jusqu'au bout; je ne sortirai de

cette maison que trainé par la police. M. Clément supplie tous ceux qui sont présents de faire revenir le Père sur sa dé-

termination. Mais le saint vieillard repousse tous les

avis, toutes les supplications. Force est donc aux agents de l'entraîner. Il marche difficilement et avec peine.

Sur le seuil de sa cellule, le supérieur, le P. Pitot, l'attend, et, dès qu'il l'aperçoit, se jette à son cou; puis, s'inclinant, lui demande sa bénédiction.

A ce moment, tout le monde est à genoux, les agents se découvrent et s'inclinent légèrement.

M. Clément mordille furieusement sa moustache.

\_ Je vous benis, dit lentement le P. Hus. et vous aussi, mes enfants et mes amis, et vous encore, vous qui êtes mes bourreaux, je vous bénis, vous surtout, parce que notre mission, à nous, est de consolation, de charité et de pardon; je ne reverrai peut-être jamais cette chambre de souffrance, où s'écoolaient dans l'amour de Dieu et des hommes les derniers jours qui me restent à vivre ; ce sera mon seul regret et ma suprême

Dieu en a décidé ainsi, je m'incline devant sa volonté. Maintenant, conduisez-moi.

- Votre supérieur vous bénit, reprend le P. Pitot en posant sa main sur cette tête blanche, et votre ami vous embrasse.

L'étreinte est longue et touchante, les larmes sont dans tous les yeux, de sourds cris de rage s'échappent de quelques poilrines d'impatients; mais la grandeur du spectacle amollit les haines et arrête les impréca-

Il ne reste plus qu'un devoir, faire un pieux corlège à ce martyr, à ce bienheureux, et, laissant là le commissaire et ses agents, nous entourons ce grave et digne ministre de Dieu, traîné par des mains policières qui tremblent d'effroi, dans leur étreinte; nous l'entourons la tête nue, et comme plongés dans une immense douleur.

- On dirait on enterrement, dit une voix à nos côtes.

C'est le dernier acte.

Les Pères Jésuites qui ont été autorisés à rester dans la maison en qualité de gardiens sont: le R. P. Pitot, le R. P. Soimier et le R. P. Lefèvre. THUE OR PLEADED I TYOU

### Chronique Locale et de l'Ouest.

### ANGERS.

M. le président du tribunal civil d'Angers tenait samedi à 11 heures, en son cabinet, l'audience des référés.

Un premier rétéré était introduit à la requête de l'un des religieux, propriétaire des immeubles de la rue du faubourg Saint-Michel, mis sous scellés après expulsion des RR. PP. Jésuites, et tendant à faire ordonner la réintégration, etiam manu militari, du propriétaire dans son immeuble.

Cette instance était dirigée contre M. le préfet et contre M. le commissaire central.

Ce dernier a fait défaut. M. le préfet par l'organe de M. Coste, procureur de la République, a déposé entre les mains de M. le président un déclinatoire d'incomtence dont il a développé les conclusions dans un long mémoire autographie.

Le demandeur a conclu au rejet du déclinatoire.

M. le président a rendu une ordonnance par laquelle il repousse le déclinatoire, se déclare compétent pour statuer au fond, et a remis au mardi 6 juillet, à 44 heures, les débats sur le fond

Un second référé, introduit à la requête d'un autre propriétaire, étranger à la congrégation, tendant aux mêmes fins, a été remis à la même audience de mardi.

(Union de l'Ouest.)

Mª Freppel, devenu locataire de la maison des Jésuites, en vertu d'un bail authentique passé dans la matinée du 30 juin, devant Me Hédelin, notaire à Angers, a fait sommation au préfet Assiot et aux deux agents de police commis à la garde des scellés apposés sur les portes du couvent, d'avoir à lui livrer la maison. Le préfet a répondu qu'il aviserait ultérieurement, les deux agents de ville ont dit qu'ils ne reconnaissaient que l'autorité du commissaire central. (Etoile.)

Goérison sû Le même journal a reçu de l'un de ses lecteurs la note suivante:

« Les scelles ont été apposés dans les maisons de Jésuites par des commissaires de police, agents de l'autorité administrative. Or, cette mission ne peut être valablement remplie que par des agents de l'autorité judiciaire. Voilà donc une monstrueuse illégalité à noter.

» Il est bon de rappeler aussi quelques principes de prescription criminelle et civile.

» La violation de domicile avec effraction étant un crime, les agents supérieurs qui ont concouru à cet attental, resteront pendant 10 ans, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 1890, exposés à l'action criminelle.

» Pour les dommages matériels, la prescription est de 30 années. Jusqu'au 30 juin 1910, tous nos préfets, tous nos procureurs généraux, commissaires en chef, peuvent donc être actionnés en réparation et dommages-intérêts.

» De plus, s'ils disparaissent, l'action peut être intentée contre leurs héritiers ou ayant cause. »

Le Conseil municipal d'Angers, qui avait déjà voté, le 23 juin, un crédit de 12,000 francs, pour la fête républicaine du 14 juillet, a voté, le 1er juillet, un autre crédit de 4,000 francs, pour le même objet. Il faut croire que la commission médite quelque plan grandiose dont les frais lui sont incon-

### POITIERS.

Il paraît, dit le Journal de la Vienne, qu'il y aura des réjonissances à Poitiers, à l'occasion du triste anniversaire du 14 juillet 1792. Nous apprenons, en effet, que M. Gaston Huguet a été déclaré adjudicataire des travaux de décorations de la ville, des illuminations et du feu d'artifice, moyennant la somme de 3,092 fr.

### NIORT.

Vendredi matin, à la première heure, toute la police de Niort était fort occupée.

Les agents, armés d'un couteau, grattaient sur les murs une affiche blanche qui paraissait avoir été solidement collée.

Cette affiche de petite dimension était manuscrite. Elle ne portail que ces trois lignes:

Vive la liberté! A bas les décrets! Vivent les Jésuites!

Nous n'avons pas fait le tour de la ville pour savoir combien de ces affiches avaient été apposées. Nous en avons remarqué une vingtaine sur le parcours que nous avons suivi. On nous assure qu'il y en avait plus de 300. (Le Poitou.)

### Publications de mariage.

Camille Prince, corroyeur, et Marie-Louise-Juliette Soyer, couturière, tous deux de Saumur.

Elie-Georges Neveu, représentant de commerce, de Saumur, et Marie-Louise Moreau, sans profession, de Chalonnes. Stand of sychology and the

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 3 juillet.

La Bourse ne parvient pas à se soustraire aux préoccupations politiques Il en résulte dans les cours des mouvements irréguliers et des dépressions que rien ne justifie dans notre situation finan-

Après une lutte de quelques instants, le courant le la reprise s'établit et il se prolonge pendant toute la séance.

Le 5 0/0 est à 119.15 en clôture. On avait fléchi à 118.55. L'Italien est plus ferme à 87.80 et le Florin d'Autriche à 77.05.

Nos valeurs de crédit n'ont forcement que des transactions restreintes. Quelques-uns, pourtant, font preuve de beaucoup de fermeté. Ainsi la Banque d'Escompte ne s'éloigne pas du cours de 800, ou elle est demandée par les porteseuilles. La Société générale française de Crédit continue à se traiter aux environs de 730. Elle se classe à ce prix qui est si avantageux pour les achats.

Nous retrouvons le Crédit lyonnais à 950 et 945. Le Crédit foncier rétrograde à 1,255. La Banque de Paris est particulièrement lourde à 1,110. C'est la conséquence de l'émission si fâcheuse des obligations des chemins Andalous. La Banque parisienne subit constamment des réalisations.

On annonce que 12,000 actions de la Banque de dépôts et d'amortissement ont été demandées à titre préférentiel par les actionnaires de la Banque française et italienne. Ce beau résultat fait prévoir avec quel empressement le public des capitalistes adoptera ce titre.

### LES MINES.

C'est un grand titre que nous donnons à notre

Bien des gens seront étonnés, beaucoup même dirent: A quoi bon parler de mines, en France, quand nous avons tant d'or et d'argent qui nous viennent d'Amérique et d'Australie?

Cela semble indiscutable! Nous, Français, il faut l'avouer, nous sommes ainsi faits : nous ne devrions pas avoir besoin de nos propres richesses, nous devrions jouir de celles qui nous arrivent, par nos échanges commerciaux.

C'est ainsi que, ayant chez nous, dans notre sol, depuis le charbon jusqu'à l'or, nous dédaignons de

nous en préoccuper; nous critiquons et nous attaquons, surtout ceux de nos compatriotes qui con-sacrent leur temps, argent, science, énergie à découvrir nos richesses minérales et à en tirer parti, au grand profit des intérêts du pays. Nous laissons des Sociétés anglaises et allemandes exploiter nos

Nous importons, annuellement, de l'étranger pour plus de cinq cents millions de francs de minéraux indispensables à notre industrie et à notre commerce: nous ne savons pas, ou, pour mieux dire, nous ne voulous pas tirer parti de nos propres richesses minérales.

Il est temps que la France se réveille et com-prenne ce qu'elle a le droit, le pouvoir, et, disonsle, le devoir de faire.

Les métaux sont la base de tout : l'industrie, le commerce, l'agriculture, les sciences et les arts, etc., ont besoin de métaux, depuis le fer jusqu'à l'or, et des autres minéraux, depuis la soude jusqu'au sel, depuis le taic jusqu'à l'amiante: tous ces mineraux, la France les renferme.

Le capitaliste doit s'unir au travailleur; il faut que la richesse vienne en aide à l'activité, à l'énergie, à la science théorique et pratique. Il faut produire à l'aide de l'union des forces. En Angleterre, en Amérique, en Allemagne, en Autriche, en Chine même, il y a de puissantes sociétés organisées pour l'exploitation des mines.

N'est-il pas de notoriété publique qu'à Berlin, à Londres, comme à San-Francisco, de grandes maisons de banque ont fourni et fournissent de gros capitaux aux exploitants de mines! En France, tout le monde sait quels immenses bénéfices la maison Rothschild et nombre d'autres banquiers et Sociétés, recueillent de certaines exploitations de mines! Et ne nous bornerions-nous qu'à invoquer le seul exemple des mines de Malfidano, dont la sage et pratique administration, louée et honorée par tous, donne des bénéfices exceptionnels à ses actionnaires.

Jusqu'à présent, nul en France n'avait songé à fonder une Société basée sur les lois et les faits les plus rationnels, afin de tirer parti des riches mines métalliques de la France. On n'y pensait pas: mieux vaut tard que jamais.

Une grande Société vient de se fonder pour réaliser cette œuvre d'intérêt national et éminemment patriotique : de savants ingénieurs français et étrangers, - l'élite de la profession, - ont étudié les mines de France : les unes inconnues, d'autres oubliées ou délaissées, et toutes, le plus souvent, faute de capitaux

Ces ingénieurs ont, en même temps, ajouté à leur œuvre des mines d'une valeur exceptionnelle, situées en Espagne, en Italie, etc.

Ces ingénieurs ont formé un faisceau de richesses minérales de nature à être transformées facilement en belles espèces sonnantes. C'est avec le concours de plusieurs centaines d'hommes, placés au sommet de l'échelle sociale, qu'a été créée la Société Nationale d'Exploitation de Mines qui fera jouir la France des incommensurables richesses métaltifères qu'elle renferme. En même temps, elle procurera un travail rémunérateur à de nombreux ouvriers et au grand et petit commerce. Elle donnera, enfin, de sérieux, honnêtes et gros bénéfices à ses actionnaires.

Gloire donc, qu'on nous permette cette juste et legitime expression, aux fondateurs, aux initiateurs, aux collaborateurs et aux parrains d'une telle Societé.

Il était temps qu'un instrument de travail et de prospérilé nationale fût fondé en France, sur le modèle des grandes Sociétés minières anglaises, américaines et australiennes.

A l'union du travail et du capital, par les mines, nous ne pouvens faire autrement que d'adresser nos vœux les plus sincères de succès : les adhérents réaliseront des bénéfices exceptionnellement éleves, et les titres augmenteront de valeur au fur et à mesure de la production des mines.

### Théâtre de Saumur.

Troupe de M. SAINT-GERMAIN. - Administrateur : M. H. DE LANGLAY.

Jeudi 8 juillet 1880,

Une SEULE REPRÉSENTATION CHOISIE Donnée par

### M. SAINT-GERMAIN

Avec le concours de

Mme PRIOLEAU, du Gymnase; M. AMAURY, de l'Odéon; Mir RIEL, du Vaudeville; M. STRINTZ, du theâtre impérial de St-Pétersbourg; Mile H. BILHAUT, de l'Odéon; M. DESROCHES, du

# L'AMIRAL

Comédie nouvelle en 3 actes, de M. Jacques

Représentée pour la première fois à Paris sur le theatre du Gymnasele 13 avril 1880.

M. SAINT-GERMAIN remplira le rôle du capitaine Marius, qu'il a créé; Mª° PRIOLEAU celui de Mª° Van der Beek, qu'elle a également créé.

### ILE OPENING DIES OF AUTOMA

Comédie en 1 acte, par Bayard et Varner. M. SAINT-GERMAIN remplira le rôle de Théodore Darmentières, qu'il a créé au Vaudeville.

INTERMEDES. - Ce que dit le Public (Victor Hugo); L'Epingle sur la Manche (G. Nadaud), poésies dites par M. Saint-Germain à la salle des Fêtes du Trocadero. — Un Jeune Homme (V. Revel), par Mile Riel. — Le Prince indien (G. Nadaud), par M. AMAURY.

Les Deux Désespérés, comédie nou-velle en 1 acte, de MM. Ch. Narrey et Abraham Dreyfus, jouée par M11. H. Bilhaut et M. Strintz.

ORDER: 1. Les Deux Désespérés; 2. L'Amiral; 3. Intermèdes; 4. Le Petit Fils.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. - Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

Salernes, 13 février 1879.

Monsieur Michel, pharmacien à Aix,

Je profite de l'occasion d'un messager de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quaire flacons de voire Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-hoit ans je ne me suis pas sentie mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvue à présent au renouvellement du sang, je vous prierai de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messager, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciment du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix buit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciment du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévouée, Dame Bernard, acconcheuse, à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Sauté dite :

# REVALESCIER

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastral ies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidutés, pituites, nausées, renvols, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, nevrose, in-somnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fièvreuse en se levant ou après certains plats compromettants : orgnon, ail, etc.. ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, senle, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures. y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhap, Lord Stuart de Decies, pair d'Augleterre, M. le docteur-professeur

Nº 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure Nº 99,625. - Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. - J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus ponvoir faire aucun mouve-ment, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètément. - Bornet, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure Nº 98,614 : Depuis des années je souffrais. de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. L'éon PRYCLET, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande. elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 4 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. - La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. - Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. - Dépôt à

Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; & Brsson, successeur de Texter; 1 Rue Carroni, Rue BESSON, SUCCESSOUP DE LEXIER; J. RUSSO cier, quai de Limoges, et partout chez pharmaciens et épiciers.— Du BARRY et Contraction de Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-in

DE SAUMUR	A POITIERS
6 h. 34 matin. 8 15 —	10 h. 30 majin.
11 25 -	
1 17 soir.	40 soir. 11 h
55	51
7 50 —	11 48 _ 9
DEPARTS	DAME TO SERVE
PE POITIERS	The state of the s
5 h. 50 matin.	
8 85 -	5 matin.
12 15 soir.	5 17 soir. 9 h.5 3 50 - 6 3
0 45 -	10 47

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et pa Montreult à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumura?

P. GODET, propriétaire-gérant.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs at	comptant	Dernie cours.	124	uusse	Baiss		Valeurs au comptant.	Dern		Hauss	e B	aisse
3 °/	84 80	)) . All X	» 55			420	)) ))	n	»	»	C. gen. Transallantique	642	50	»	) :	3 7
8 / amortissable		) ) )	) ()	Crédit Foncier	, act. 500 fr cières 1877	1255 365	D D	))	5	))	Canal de Suez	1075	75	10	25	5
4 1/2: 1/2: 1/2: 1/2: 1/2: 1/2: 1/2: 1/2:	115 ×	)) 1: )) );	» 10		mmunales 1879.		D: 1)	n	»	»	boolete advitomente	010	10	"	,	3 7
Obligations du Trésor		) ) )	) )) ))		res 1879 3 °/	476	» »	»	1 5	0	OBLIGATIONS.	(A.01)	777		1	
Obligations du Trésor nouvelles		(n)	9 2 »		ind, et comm	725	y 3	75		»	The Table Samue and a	17, 37	1911	13.01	111	77
Dép. de la Seine, emprunt 1857	286	, ,,	1 1 "	Crédit Foncier	r	770	" "	,,,	10	". []	Midi	385	50	» :	) ))	>
Villede Paris, oblig. 1855-1860		3	) » »	Est			50 1	25	"	<u>"</u>	Nord	385	))	» ;	20	,
- 1869, 3 °/	409 50	.9	6 50	Paris-Lyon-M		1340	n 2	))	The second second	0		387	"	"	, ,	,
- 1871, 3 °/a	401 »	, n	2 »	Midi		1030	)) n	))	<b>»</b>	,,	Ouest	387	"	"	, ,	,
- 1875, 4 %	518	) » )	n n	Nord		1620	» »	))	10	0	Paris-Lyon-Méditerranée	385	))	)) :	, ,	

1876, 4 %... 518 Paris (Grande-Ceinture). . . Paris-Bourbonnais . . . . . 50 Banque de France. 800 Compagnie parisienne du Gaz. 1320 Comptoir d'escompte . . . . Canal de Suez. . . . . . .

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ARGERS 3 heures 8 minutes du matin, express-posts 6 45 (s'arrête à Angar omnibus-mirle soir, 32 express. (s'arrête à Anger DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS 3 heures 26 minutes du matin. direct-minte, omnibus. 40

soir, omnibus-mirte 44 10 Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soire

express.

Tribunal de commerce de Saumur.

PAILLITE SOCIÉTÉ BOUTIN ET ROUSTRAUX.

Les créanciers de la faillite de la société Boutin et Rousteaux, negociants en grains à Saumur, sont de nouveau prévenus, conformement à l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 6 juillet 1880, à une heure

Le greffier, L. Bonneau. (401)

Etude de M. E. CHAMBELLAN, avocat, ancien arbitre au tribunal de commerce de la Seine, agrée près le tribunal de commerce de Tours. successeur de Mes Laurent et Plessix ; 2 , rue Banchereau.

### A VENDRE

A l'amiable et pour entrer en jouissance de suite, UN FONDS DE COMMERCE

DE FLEURS, MODES Et de quelques articles

ansaoma der DEUH grann and Comprenant la clientèle, de matériel

et les marchandises. Ce fonds est situé dens le quartier le plus commerçant de la ville de Tours.

Cession du bail, tant pour l'exercice du commerce que pour l'habitation personnelle. Durée de ce bail: six, neuf ou

douze années, au choix du preneur. Facilités de paiement. S'adresser audit M. E. Chambellan.

### LOUER

PRESENTEMENT,

### MALESCON

Située à Saumur

BUE DE LA TONNELLE, Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.

S'adresser à M. Courter. (553)

### A VENDRE

# UNE BONNE PAIRE DE MEULES

De 1 mètre 70 cent. Bluterie, tournants et virants d'un moulin à cavier. S'adresser à M. Félix Davy, rue des Moulins, à Saumur.

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE. 6 850 dh (19)

rue des Païens, nº 26, joignant la tour de la gendarmerie.

2º UN EMPLACEMENT pour cons-

3º Et un autre EMPLACEMENT. situé même rue , nº 5.

S'adresser, pour traiter, à M. CHA-TRY, propriétaire à Bourgueil, ou à M. GAUTIER, notaire. (402)

### MALADIES CHRONIQUES

et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par M. ROBBE. Docteur homeopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris Consultations de 2 heures à 6 heures, par correspondance. (Affranchir.)

D'CAZENAVE Ex-Professeur agrégé de la Faculté de Médecin

de Paris.

Composé des principes onctueux de plantes muchagineuses e savon communique à la peau une souplesse et un velouté extraordisouplesse et un veloute extraordi naires. Ceux qui l'emploient, auss bien pour les mains que pour le visage, sont toujours à l'abri des gerçures et des rugosités de l'épis derme. — Le Pain: 1 fr. 50 et 2 fr. 47, Avenue de l'Opéra, Paris

Dépôt à Saumur, chez M MAGHET, coiffeur. (325)

GUERISON INSTANTANEE

NEVRALGIES. MIGRAINES

Maux de dents de tête et d'oreilles

PAR LE Spasalgique Marechal

bonnes pharmacies. Dépôt chez M. Normandine, pharmacien à Saumur.

2 fr. le flacon, dans toutes les

1. UNE MAISON, située à Saumur,

truire, situé à Saumur, rue du Petit-Versailles, no 1er.

Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie

> mur, demande un clerc. lieu, demande un apprenti.

3 65 0/0 par an six mois.

MINIMUM DU DÉPOT: 200 FRANCS

Banque, achats et ventes de titres, etc.

MATHIEU-PLESSY \*



ENCRE NOUVELLE Double Violet A COPIER

Adoptée par toutes les grandes

Administrations DEPOT CHEZ TOUS LES PARETIERS

33, RUE DE FLEURUS LIBRAIRIE ABEL PILON

RUE DE FLEURUS, 33

# A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, ÉDITEUR

5 Mois d'acquisition

vincinine sur i

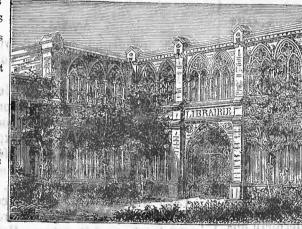
collecter to

Pour un achat de CENT fr. le payement est divise

VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences

Beaux-Arts



PUBLICATIONS NOUVELLES

FRANCS MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

recouvrements se font par mandats présentés: au domicile du souscripteur

Architecture Construction Ouvrages illustrés Voyages Publications

artistiques Gravures GRAND ATLAS DIPARTEMENTAL de la France, de l'ALGERIE et des COLONIES, suivi d'un armorial, des principales villes de France. — 106 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in 8°, 2 vol. reliure riche. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois. En préparation: L'ART NATIONAL par H. Du CLEUZIOU. 2 vol. gr. in-8°, illustrés de 40 chromolithographies, 20 gray, hors texte et 300 bois dans le texte

M. BEAUREPAIRE, avoué à Sau-

M. GILBERT-FAUVEL, de Beau-

REÇOIT LES FONDS EN DÉPOT

4 » 0/0 4 50 0/0 à un an . . .

La Société se charge également de toutes les opérations de Bourse et de

Siège social: 30, avenue de l'Opera, Paris

TO, BOULEVARD SAINT-GERMAIN



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit univ. de 1867.

A VENDRE

UN GREFFE DE JUSTICE DE PAIX S'adresser au bureau du journal.

Inutile de marchander.

Phaëton signé Touchard Desouches, Paris, A vendre 800 fr.

BANQUE GÉNÉRALE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS

Sera adresse gratuitement tous les Dimanches, et pendant une année à titre d'essas, à toute personne qui justifiera de sa qualité d'Adonné à u Journal Conservateur.

Adresser les demandes à M. le Directeur, 177, Boulevard St. Germain, Paris.

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chro niques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. le flacon pour 10 jours de traitement. — Un FLACON SUFER

ORDINAIREMENT. Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ulle, à Saumur, chez M. NORMANDINE.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

LE MAIRE.